



académie
Aix-Marseille



Division des Personnels Enseignants

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-837-625 du 16/12/2019

**ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants des personnels aux commissions administratives paritaires académiques des Professeurs agrégés.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

DIPE-Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
 VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
 VU le procès-verbal de proclamation des résultats établi le 06 décembre 2018 et le procès-verbal de répartition des sièges établi le 07 décembre 2018 ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

AGREGES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Odile LHERITIER BARLATIER	- Mme Catherine BOURGOIN
- Mme Nadine BAGGIONI	- M. Pascal FAURE
- M. Denis ROYNARD	- Mme Nathalie BEN SAHIN REMIDI
- M. Franck BALLIOT	- M. David TESSIER
- M. Laurent TRAMONI	- M. Thomas BRISSAIRE
- Mme Geneviève DAVID	- M. Bruno DONNAT
- M. Marc SILANUS	- Mme Amandine CASSARD
- Mme Anne BIRECKI	- Mme Pauline ALLIBERT
- M. Olivier QUINTANE	- M. Nicolas SUEUR
- Mme Clémentine FARDOUX	- Mme Camille GIRAUD

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

11 DEC. 2019



Bernard BEIGNIER